



« C'est RAID pour Clément »

Cani-Cross 7KM

22 Mars 2020

Falaise (14) Château de la Fresnaye

REGLEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve est organisée selon nos règles dont les principales sont rappelées ci-après :

- tout au long du parcours vous devrez rester dans le circuit balisé.
- Le carton rouge est une disqualification du concurrent.
- L'entraide entre concurrents et/ou avec des spectateurs est strictement interdite.
- Le jet de déchets en dehors des zones prévues à cet effet (zone de propreté) est sanctionné par les commissaires de course.
- **Votre Chien doit impérativement être tenue en laisse avant et après l'épreuve sur tout le parc du château.**

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(es) de n'importe quelle fédération sportive.

L'épreuve est ouverte aux mineures **de + 12 ans accompagné impérativement d'un adulte lors de l'épreuve sous son entière responsabilité et soumis impérativement à l'autorisation parentale préalable. Voir le formulaire d'inscription.**

ARTICLE 1 : Programme

L'épreuve Cani-Cross de 4 ou 8KM est détaillé dans les lignes ci-dessous :

Inscription validé par réception des droits et du dossier d'inscription complet.

Dimanche 22 mars 2020

- > Vous pourrez dès 8h30 retirer votre dossards.
- > 10h00 clôture des inscriptions.
- > 10h00 Briefing
- > 10h15 échauffement.
- > 10h30 Départ des coureurs.
- > Départ de la course pour plusieurs tours pour une longueur total de 4 ou 8Km

ARTICLE 2 : Déroulement des épreuves

Le départ de l'épreuve s'effectuera devant le château de la Fresnay.

Il faudra se présenter au briefing, devant le podium 5 minutes avant l'horaire définit.

Un ravitaillement sera disponible en fin de parcours, juste derrière l'arrivée.

Le ravitaillement sera composé de : liquide (eau, jus d'orange, jus de pomme), solide (fruits, fruits secs, biscuits, chocolats).

A la fin de l'épreuve, une restauration sera possible sur place.

ARTICLE 3 : Engagements

Le fait de s'engager implique pour chaque concurrent l'obligation d'adhérer et de se conformer au présent règlement donné par le directeur de course. En particulier, la circulation routière n'étant pas interrompue, tout concurrent devra se conformer, sous peine de sanctions (disqualification), au Code de la Route, aux règles de course ainsi qu'aux instructions émises lors du briefing lors de l'épreuve par l'organisation, le corps arbitral ou l'équipe médicale.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement.

Tout dossard est nominatif et ne peut être cédé à une autre personne.

Les inscriptions et le paiement des droits d'inscriptions se font exclusivement par courrier à l'adresse de l'organisation (On Bouge Tous Pour Clément, 19, rue du 205^{ième} régiment d'infanterie 14700 Falaise).

Seuls, les dossiers complets seront enregistrés.

Les inscriptions seront closes le dimanche 22 Mars 2020 à 10h00.

Pour le bon déroulement de l'organisation, nous vous remercions de vous préinscrire. Et de nous joindre le formulaire d'inscription accompagné du règlement, le tout dûment rempli. SVP veiller au délai postal.

L'inscription au Cani-Cross, sera possible sur place à partir de 8h30.

En cas d'annulation par l'organisateur pour cas de force majeure, aucun dédommagement ne pourra être réclamé.

ARTICLE 4 : Tarification

L'épreuve de course Cani-Cross 4 ou 8Km sera au prix de 8 euros par concurrent avec son chien.

ARTICLE 5 : Assurances

Chaque concurrent est l'unique responsable de son matériel. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route, au non respect des consignes de l'organisation ou au mauvais état du matériel.

ARTICLE 6 : Sécurité – Assistance médicale - Matériel

L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité sur la course. La sécurité routière est assurée par des signaleurs bénévoles. Une équipe médicale d'intervention rapide sera présente. Chaque concurrent devra disposer d'un matériel en bon état. Toutes les entrées et sorties se feront par un accès unique. A la fin de leur épreuve, les concurrents devront présenter leur matériel et leur dossard. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Le concurrent à l'obligation d'avoir le carnet médical et de vaccination de son chien avec les vaccins obligatoires à jour.

AU PLAISIR DE VOUS REVOIR LE 22 MARS 2020,

L'association << on bouge tous pour Clément >>.
Mr Chauvin Franck Président.